

CORNIER



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2021

Nombre de conseillers municipaux

En exercice :	Présents :	Représentée :	Votants :
15	12	1	13

Présents : Véronique BABITCH, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFURNET, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents excusés : Laurent AEGERTER, Christine BONDAZ, Alexis DORANGE-PATORET

Mme Christine BONDAZ a donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND

Mme Stéphanie DUFURNET a été élue secrétaire de séance

Monsieur Le Maire présente ses meilleurs vœux à l'équipe municipale, en espérant vivement une amélioration de la situation sanitaire.

**1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme Stéphanie DUFURNET a été élue secrétaire de séance

**2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 17/12/2020**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17/12/2021 est approuvé à l'unanimité.

**3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Décisions :

Décision n°31/2020 : **marché de travaux pour l'extension de la salle polyvalente – lot 13 CUNY – exonération des pénalités de retard**

Les pénalités de retard appliquées à l'entreprise CUNY pour un montant de 1932 € sont intégralement exonérées.

**Décision n°32/2020 : marché de travaux pour l'aménagement de la ZAC du chef-lieu – lot 4 ID VERDE– exonération partielle des pénalités de retard**

Les pénalités de retard appliquées à l'entreprise ID VERDE sont partiellement exonérées et seront diminuées d'un montant de 3135,68 € sur un montant initial de 7256,85 €.

**Décision n°33/2020 : RD 19b – sécurisation de la Madeleine tranche 2 – mission SPS – avenant n°1**

Un avenant n°1 est conclu avec SPS CONTROLE d'un montant supplémentaire de 656,25 € H.T. pour une mission SPS de niveau 2.

Montant initial : 1250 € H.T.

Nouveau montant : 1906,25 € H.T

**Décision n°01/2021 : Déplacement d'un coffret électrique route de la Madeleine**

Le devis de reprise de branchement, présenté par ENEDIS, chiffré à la somme de 835,60 € H.T. €, est approuvé.

**Décision n°02/2021 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation du hameau de la Madeleine – 2ème tranche – avenant n°1**

Un avenant n°1 à l'offre de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de sécurisation du hameau de la Madeleine (2ème tranche) présentée par le cabinet AKENES, est retenu.

Montant initial : 17 380 € H.T.

Nouveau montant : 21 857 € H.T

**Décision n°03/2021 : Contrat de mise à disposition de la salle des vestiaires de football**

Un contrat de mise à disposition de la salle de réunion du bâtiment des vestiaires de football est conclu avec l'association réseau ACCCES.

**Décision n°04/2021 : Convention UFOVAL – avenant 2021**

La participation journalière de la commune pour les journées en colonie de vacances est fixée à 5,10 € pour l'année 2021.

**Décision n°05/2021 : Projet de création d'une micro-crèche et d'une maison médicale – demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021**

Une demande de subvention est présentée à la préfecture de la Haute-Savoie pour le projet de création d'une micro-crèche et d'une maison médicale, chiffré à la somme de 651 000 €.

Le financement envisagé est le suivant :

DETR (14,12%)	91 896 €
Fonds propres (56,46%)	367 584 €
Recettes sur 5 ans (29,42%)	191 520 €
Total (100%)	651 000 €

**Droit de Prémption Urbain : néant**

#### **4) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)2021**

Le support du DOB a été transmis avec la convocation. Présentation détaillée de la situation financière de la collectivité.

Pour résumer, en 2020 :

- L'épargne brute conserve un niveau satisfaisant et progresse, ce qui traduit une bonne situation financière et une capacité à investir. L'épargne brute traduit l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses.
- Les recettes de fonctionnement comptabilisées au compte administratif 2020 s'élèvent à 2 598 055 €.
- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 964 099 €.
- Le résultat global de clôture est de 2 816 711.53€.
- La dette de la commune n'est composée plus que de 7 emprunts contractés auprès du SYANE pour des programmes d'enfouissement et de renforcement des réseaux secs. Ils sont tous à taux fixes et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé. Le capital restant dû est de 256 288 € au 01/01/2021.
- La capacité de désendettement est de 0.4 mois : il s'agit d'un indicateur de solvabilité qui indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible.

Mr CORCELLE remercie Monsieur ALLARD d'avoir laissé la commune dans une situation financière aussi favorable ce qui va permettre à la nouvelle équipe de continuer à faire des projets ambitieux pour Cornier.

Mr ROUX souligne également que ces chiffres sont très bons.

Il précise que :

- des fonds ont été provisionnés chaque année à destination du projet de contournement du chef-lieu.
- la commune conserve également un patrimoine foncier, notamment au niveau de la ferme Passaben.

Mr AEGERTER précise que si la situation financière pouvait paraître moins favorable il y a quelques années c'est justement parce que la commune investissait et que la situation financière actuelle bénéficie des fruits de ces investissements. Pour lui, la commune doit investir et ne pas chercher à tout prix à avoir la capacité de désendettement la meilleure possible.

Mr CORCELLE précise que la commission Finances va se réunir prochainement pour élaborer le budget 2021.

#### **5) CONVENTION D'ANIMATION EN FAVEUR DE LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS, DONT LES MILIEUX AQUATIQUES, DU PLATEAU DES BORNES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Plateau des Bornes, pour la période 2020 à 2024, est établi entre les 12 communes du Plateau des Bornes : Arbusigny, Cornier, Groisy, Eteaux, Fillière (commune déléguée d'Evires), La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Le Sappey, Menthonex-en-Bornes,

Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret ; le Syndicat de Rivières Les Ussets (ex-SMECRU), le SM3A, le Grand Annecy et le Département de la Haute-Savoie.

Ce contrat a les objectifs suivants:

- la préservation des espaces naturels remarquables du Plateau des Bornes,
- le maintien des paysages et de la nature ordinaire,
- la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

La mise en œuvre du contrat relève de différentes maîtrises d'ouvrages impliquant chacune des Parties susmentionnées. Elle nécessite une animation, une coordination et un suivi des actions, portés par un chef de file. Chacune des Parties a désigné le Syndicat de Rivières Les Ussets (ex-SMECRU) comme chef de file du CTENS du Plateau des Bornes.

L'animation, la coordination et le suivi des actions du CTENS du Plateau des Bornes visent à assurer conjointement et atteindre des objectifs communs aux différentes Parties, dont le Syndicat de Rivières Les Ussets (ex-SMECRU).

Dans ce but et dans le cadre de l'article L 2511-6 du code de la commande publique, les Parties mettent en œuvre une coopération :

- n'obéissant qu'à des considérations d'intérêt général,
- telle que les Parties réalisent moins de 20% des activités concernées par la coopération sur le marché concurrentiel.

M. le Maire donne lecture du projet de convention.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

**I-APPROUVE** la convention de coopération visant l'animation en faveur de la protection et la mise en valeur des milieux naturels, dont les milieux aquatiques, du Plateau des Bornes, telle qu'annexée à la présente ;

**II-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

<p><b>6) PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO CRÈCHE ET D'UNE MAISON MÉDICALE : AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p>
--

Monsieur le Maire souligne le travail réalisé par Monsieur ALLARD pour la création d'une micro-crèche.

La nouvelle équipe municipale a poursuivi ce travail et a souhaité proposer aux habitants de Cornier un panel de services plus importants en prévoyant un pôle médical au-dessus de la micro-crèche. Un bureau d'étude a été consulté ainsi qu'un architecte ayant déjà travaillé sur des projets de cabinets médicaux. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agira pas d'une crèche communale. C'est une structure privée qui gèrera la structure moyennant le paiement d'un loyer mensuel à la commune.

Monsieur le maire présente le projet sur lequel il a travaillé avec les adjoints et précise que toute personne intéressée peut se joindre au groupe de travail : un certain nombre de points

doivent être clarifiés, notamment le prix de la location, les dossiers de subvention à déposer, la finalisation des plans, l'implantation du bâtiment...

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

**I-AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention d'une autorisation pour la création d'un bâtiment pour l'accueil d'une micro-crèche et d'une maison médicale.

**7) CONVENTION DE DÉSIGNATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA MADELEINE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de sécurisation de la Madeleine, tranche n°2, le SYANE a étudié le remplacement des candélabres sur l'ensemble de la voirie afin notamment de diminuer la hauteur des mats.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délégué au SYANE sa compétence éclairage public et qu'il convient dans cette affaire de conclure une convention avec le syndicat afin de confier la maîtrise d'ouvrage à la commune dans le but d'optimiser la réalisation de ces deux chantiers (voirie et éclairage public).

Monsieur le Maire présente le financement de l'opération :

Montant prévisionnel des travaux (TTC) :	20 911,92 €
Participation du SYANE (30%)	8 657,53 €
Participation Commune	12 254,39 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

**I-APPROUVE** la convention de désignation de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction d'un réseau d'éclairage public route de la Madeleine, telle qu'annexée à la présente ;

**II-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**SIVU espace nautique :**

**Mme JUNG** : informe les élus que la CCPR a fait une étude pour savoir s'il est opportun d'envisager la construction d'une nouvelle piscine dans un espace plus adéquat. Il ressort de cette étude qu'il est préférable de réhabiliter la piscine actuelle.

: ajoute que le budget du SIVU Espace nautique va être voté prochainement.

### **Commission urbanisme** :

Mr CONTAT : fait le point sur les différentes demandes d'urbanisme.

: indique que le réseau d'eaux pluviales a été débouché route du Châtelet suite à plusieurs inondations.

: informe les élus que des travaux sont en cours route du Marais pour enfouir les lignes 20 000 volts.

Mme DESTERNES fait part de son souhait de remettre l'eau au lavoir situé au Marais.

**Commission communication** : Mme DESTERNES indique que la commission commencera à travailler début mars pour une distribution du bulletin fin juin.

**Commission cimetière** : il a été décidé de commencer par l'extension du cimetière avant de procéder à la rénovation qui demande un gros travail en amont. Les travaux pourront ainsi commencer plus rapidement ce qui permettra de bénéficier du bonus relance.

**Commission sociale** : le repas des anciens n'ayant pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires, 80 paniers garnis ont été distribués. Mme Viviand rapporte de très bons retours et explique en avoir profité pour mettre à jour les coordonnées et les besoins des personnes concernées.

**Commission voirie** : Mme BABITCH souligne un problème à étudier en commission voirie : à la Bathia les habitants du lotissement demandent s'il pourrait y avoir un trottoir et de la lumière pour la sécurité des enfants qui se rendent à l'abri-bus.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Sécurisation de la Madeleine- 2ème tranche :**

Monsieur le Maire fait le point sur la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux à la Madeleine et présente le plan. Le projet initial a été revu pour mettre en place des places de parking supplémentaires. Mise en place d'une zone 30. La route de la Vuachère sera à sens unique. Installation de tuyaux en prévision de la mise en place d'un feu pédagogique. Mise en place de passage piétons.

### **Réunion de présentation des puits de carbone :**

Un courrier a été envoyé par l'association Pays rochois en transition à l'ensemble des élus afin de leur faire part des difficultés rencontrées par l'association pour accéder aux documents liés à ce projet et des différents points de contestation.

Une présentation des puits carbone sera faite aux élus du Pays rochois le 24.02.2021 à 18h à l'Auditorium du Complexe Sportif du Pays Rochois. Les élus intéressés doivent se faire connaître avant le 29/01.

**Passage à niveaux de Moussy** : réouverture le lundi 25/01/2021.

### **Marché à Cornier :**

Mme LA PLACA demande aux élus ce qu'ils pensent de la mise en place d'un marché à Cornier, qui pourrait être un lieu convivial, créateur de vie. Mr METRAL considère que c'est une très bonne idée mais qu'il faut faire attention à ne pas heurter la concurrence. Mme DESTERNES souligne qu'il faut effectivement associer les producteurs et commerçants locaux. Il peut être opportun de se rapprocher de la commune d'Amancy qui a mis en place un marché et de réunir les élus intéressés dans un groupe de réflexion.

**Utilisation de la salle des fêtes par la cantine :** Mr CORCELLE indique avoir été contacté par le Président de la cantine, ce dernier souhaiterait pouvoir utiliser la salle des fêtes pour espacer les tables. Accord du Conseil municipal.

**Réunions CCPR :** Plusieurs élus font part de leur difficulté à assister aux réunions de la CCPR en raison des horaires en journée.

### **Mise en place d'un rucher communal par l'association « Un rêve d'abeilles »**

Le projet de l'association « un rêve d'abeilles » avait été présenté lors du conseil municipal du 5/11/2020. Mr PERROTIN rappelle que cette association propose de concevoir sur la commune un lieu d'accueil pour les pollinisateurs. Il s'agit d'un projet « clé en main » permettant à la commune de valoriser l'environnement, de sensibiliser les enfants au monde des abeilles, papillons, syrphes, coccinelles et autres insectes essentiels à nos cultures et d'avoir du miel de la commune.

L'association sélectionne le lieu le plus adéquat pour installer le rucher (3 ruches), conçoit des panneaux explicatifs sur le projet, prévoit des journées d'animation (récolte du miel...), s'occupe des ruches et fournit des sachets de graines de fleurs spécialement sélectionnées pour les pollinisateurs.

Le conseil municipal avait donné une réponse positive en novembre, tout en souhaitant plus d'éléments, notamment le coût.

Mr PERROTIN présente le budget : l'association souhaite installer un rucher constitué de 3 ruches et le coût annuel d'une ruche est de 1 500 €. Il trouve que la démarche est intéressante mais que le coût est trop élevé.

Mme DUFOURNET souligne que ce travail de sensibilisation aurait bien complété celui qui est mené à l'école où des délégués à l'environnement sont élus dans chaque classe.

Le conseil décide de se laisser un temps de réflexion et la possibilité d'étudier d'autres alternatives avec des propriétaires/exploitants de ruches déjà installés dans le village

**Développement économique du Pays rochois** : Mr METRAL indique avoir assisté à une visio - conférence sur le développement économique du Pays rochois. Il ressort notamment que la moitié des actifs du pays rochois travaillent à Genève et qu'il y a 1 700 entreprises sur ce territoire.

Messieurs SELLIER, AEGERTER et Mme DUFOURNET n'ont rien à ajouter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **11/03/2021**.